



Besoin de renseignement ...

Par **nounou6264**, le 11/11/2011 à 13:13

Bonjour,

Quelqu'un pourrait me donner un modèle de lettre type à envoyer à l'employeur suite à un référé prud'hommal en ma faveur avant de faire intervenir l'huissier ...

Merci par avance

Par **pat76**, le 12/11/2011 à 17:53

Bonjour

Si il y a eu jugement, vous devez le faire exécuter par voie de huissier.

Mais, si vous voulez avant demandez à votre employeur de l'exécuter, vous lui envoyez une lettre recommandée avec avis de réception.

Dans ce courrier, vous lui indiquez que le Juge Prud'hommal des référés l'a condamné à vous verser telle somme (et peut être vous remettre des documents sous abstreinte) et que vous le mettez en demeure d'exécuter le jugement. Vous précisez que faute d'avoir obtenu satisfaction dans les 8 jours à la réception de votre lettre, vous ferez intervenir un huissier pour l'exécution du jugement. Vous préciser que le huissier muni d'un titre exécutoire aura la possibilité de bloquer les comptes bancaires de votre employeur ou d'effectuer une saisie-vente du matériel.

Vous garderez une copie du contrat.

N'oubliez pas que la voie du huissier est obligatoire pour faire signifier le jugement et obtenir son exécution.

A vous de voir maintenant.